



Supression de poste et refus de reclassement

Par **titeuf789**, le **16/12/2015** à **23:12**

Bonjour,

Je suis Manager dans un grand groupe.
J'ai de bon résultats depuis plusieurs années.

Le groupe viens de décider de réorganiser le management sur la plaque Nord. Mon poste se retrouve donc supprimé.

On me propose un poste équivalent avec le management d'une autre équipe et une spécialisation technique différente ou un poste au Marketing.

Aucune de ces 2 opportunités m'intéresse.

- Que peut-il se passer si je refuse les 2 postes proposés (Licenciement ?)

Merci

Par **morobar**, le **17/12/2015** à **08:44**

Bonjour,

Oui vraisemblablement à 99.99999%.

Il s'agit d'un licenciement pour motif économique de nature structurelle.

Il est même possible de retenir un abus de droit quant au refus du reclassement.

Attention donc à ne pas tomber dans l'insubordination s'il apparaît qu'il s'agit d'une simple réorganisation, prérogative du chef d'entreprise, et non d'une modification de votre contrat de

travail.